Les accommodements raisonnables démystifiés en 7 points

Salif, 16 ans, de confession musulmane, est arrivé chez madame Paré depuis quelques mois. Ce matin, il a informé madame de son intention de se prévaloir d'un accommodement raisonnable, afin de pouvoir faire le ramadan, comme l'année dernière lorsqu'il était en foyer de groupe. Madame Paré se tourne vers son mari « C'est quoi un accommodement raisonnable? ». Afin de bien comprendre la demande de Salif, monsieur téléphone à l'intervenant ressources qui lui explique que les accommodements raisonnables s'appuient sur des fondements légaux qui visent à garantir les droits et libertés de chacun.

1- « Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence, fondée sur l'âge…, la condition sociale, les convictions politiques, la couleur, l'état civil, la grossesse, le handicap…, la langue, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique ou nationale, la race, la religion, le sexe. »

2- Dans le milieu de travail, la Charte des droits et libertés de la personne du Québec s'applique dans les relations: entre les employés et les employeurs, entre les employés eux-mêmes et, bien sûr, entre les employés et la clientèle hébergée.

3- L'article 10 de la Charte garantit des droits. Par exemple : à la vie, à la sûreté et à l'intégrité de sa personne, à la liberté de conscience, de religion, d'opinions, à la vie privée, à la dignité, à son honneur, à sa réputation, ou encore au respect du secret professionnel.

4- L'exemption est un moyen, une mesure individuelle et non collective qui permet d'éliminer les effets discriminatoires sur une personne.

5- L'accommodement doit être raisonnable, ne pas générer de contraintes excessives pour l'organisation, c'est-à-dire tenir compte de certaines considérations telles que les coûts, la sécurité, le fonctionnement, l'impact sur les droits d'autrui, le respect des règles et des politiques en vigueur dans une organisation.

6- Au CJM-IU, de nombreuses demandes pour contrer des formes de discriminations sont traitées et des mesures mises en place régulièrement (ex. : handicap, grossesse, etc.).

7- Afin d'apprécier l'ampleur des demandes et d'assurer une cohérence dans les réponses, le CJM-IU a fait le choix de consigner les demandes d'accommodement pour motifs religieux, de la part des usagers et de la part du personnel, dans deux formulaires distincts.

Cette année, la période du ramadan commencera autour **du 28 juin et se terminera autour du 27 juillet 2014**. Les jeunes, avec l'accompagnement de leur intervenant, seront donc susceptibles d'exprimer leur intention de faire le *ramadan*.

Si vous avez des questions concernant les accommodements raisonnables, faites comme madame Paré et contactez votre intervenant ressources.

Période d'identification des jeunes et inscription à la formation

Avec l'arrivée du beau temps, l'appel des vacances se fait entendre, mais afin de préparer la rentrée automnale, un dernier effort nous est demandé. L'approche SOCEN ne fait pas exception.

Ainsi, les intervenants à l'application des mesures, avec la collaboration de leur chef de service et la complicité des équipes ressources, ont débuté l'identification des jeunes hébergés en famille d'accueil, afin qu'ils deviennent des jeunes SOCEN.

Dans le cadre de cet exercice, si le nom de votre jeune a été retenu, vous recevrez une lettre de son intervenant vous en informant, vous rappelant les grandes lignes de l'approche, de même que les démarches à venir.

Enfin, nous voulons remercier la famille d'accueil Pelland-Deguire pour leur généreuse participation à la capsule vidéo SOCEN. Nous vous invitons à la consulter sur le site de YouTube, en tapant « Approche SOCEN » ou par le lien suivant : http://youtu.be/RGgOhOBimPo.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration dans l'implantation de cette approche au CJM-IU et en profitons pour vous souhaiter à tous un bon été.

Comité de suivi SOCEN
Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire

SOCEN
s'occuper des enfants